



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



FEDERAL NATIONAL COUNCIL  
UNITED ARAB EMIRATES

# Session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC

**Abou Dhabi (Émirats arabes unis)  
25 février 2024**

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen  
avec le concours du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis  
à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)*

## Document final

**Adopté le 25 février 2024**

Nous, législateurs réunis à Abou Dhabi le 25 février 2024 pour notre Conférence parlementaire statutaire sur l'OMC, à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC ;

1. *réaffirmons* l'importance de l'engagement parlementaire et de l'inclusion d'une dimension parlementaire dans l'avenir de la coopération multilatérale sur les questions commerciales, compte tenu de la contribution déterminante du commerce à l'économie mondiale ;
2. *soulignons* l'importance de l'OMC en tant qu'institution clé pour l'amélioration des conditions de vie, la négociation des règles commerciales, la supervision des accords, le règlement des différends et le maintien d'un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles, dans l'intérêt de tous, aucun de ces objectifs ne pouvant être atteint sans l'engagement parlementaire ;
3. *affirmons*, au vu de ce rôle critique, le besoin de mener une réforme nécessaire de l'OMC afin de renforcer et d'améliorer l'ensemble de ses fonctions, avec notamment la mise en place d'un système efficace et pleinement fonctionnel de règlement des différends, avec un processus contraignant à deux niveaux et indépendant de sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et à répondre aux attentes croissantes des populations, en tenant compte des besoins en développement et de la viabilité environnementale et sociale ;
4. *exhortons* tous les Membres de l'OMC qui ne l'ont pas encore fait à ratifier rapidement tous les accords négociés dans le cadre de l'OMC et en particulier l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, afin qu'il entre en vigueur dès que possible, une ratification par les deux tiers des Membres étant requise, et *soulignons* l'importance cruciale d'un accord sur les disciplines des subventions à la pêche qui impliquent des surcapacités et une surpêche, afin d'éviter l'épuisement des ressources biologiques marines et de permettre leur gestion durable, tout en respectant la nécessité d'un traitement spécial et différencié, conformément à l'ODD 14.6 ;
5. *soulignons* la nécessité d'intégrer la dimension développement de l'OMC, notamment par le biais du processus de réforme de l'OMC et en faisant en sorte que le principe du traitement spécial et différencié réponde mieux aux besoins des pays en développement, *déplorons* que l'OMC n'ait pas encore pleinement réalisé son programme de Doha sur le développement, et *nous félicitons* de la décision déjà prise sur l'extension des mesures d'accompagnement des pays les moins avancés (PMA) afin qu'ils sortent du statut de PMA et bénéficient d'une période de transition sans heurts et durable pour le retrait des préférences commerciales ;
6. *réitérons* notre responsabilité commune de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'implication parlementaires dans les négociations et accords commerciaux, en amont et en aval du processus, en garantissant la transparence et la redevabilité démocratique par le suivi et l'évaluation des effets de ces accords sur les citoyens, les populations et les sociétés ;

7. *affirmons* que la "re-mondialisation" ou le renforcement de la coopération commerciale est une source de sécurité et de paix, un moteur de la prospérité économique et de la réduction de la pauvreté, et un outil essentiel pour lutter contre les changements climatiques ;

8. *soulignons* l'importance des règles multilatérales et plurilatérales sur le commerce numérique et du rôle des parlementaires et de l'OMC dans l'amélioration des réglementations afin de maintenir un commerce numérique libre, inclusif, non discriminatoire, transparent, résilient, ouvert et équitable, tout en soutenant des systèmes numériques interopérables qui respectent les droits de l'homme et libèrent tout le potentiel du commerce numérique ; *encourageons vivement* les efforts visant à trouver une solution adéquate et durable pour les transmissions électroniques concernées par le moratoire sur le commerce électronique, et *soulignons* la nécessité de réduire la fracture numérique en partageant les meilleures pratiques et en améliorant le renforcement des capacités ;

9. *soulignons également*, tout en tenant compte de l'évolution constante de nos sociétés et de la nécessité de s'adapter à notre époque, l'importance de la transition vers des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales et des méthodes de production stables, ouvertes, durables, écologiques et résilientes dans le cadre des futurs politiques et accords commerciaux par la coopération sous l'égide de l'OMC ;

10. *réitérons* le rôle des parlementaires dans l'élaboration d'une législation qui encourage l'adoption de pratiques commerciales écologiques conformes aux accords multilatéraux, tout en optimisant les atouts du commerce sur l'environnement et les populations vulnérables, et en veillant à ce que les mesures liées au commerce qui visent à protéger l'environnement ne constituent pas une discrimination injustifiable ;

11. *estimons* que les conclusions de la CM13 doivent définir des orientations pragmatiques pour la politique commerciale en cohérence avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris, *encourageons vivement* les Membres de l'OMC à envisager toutes les mesures possibles pour contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les progrès atteints dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis et aux conclusions de la COP28, à renforcer la conformité par rapport à l'Accord de Paris et la neutralité climatique, et à mieux coopérer au sein de l'OMC en ce qui concerne les mesures adoptées au niveau national ; *nous félicitons* de la toute première "Journée du commerce" de la COP28 et de l'accord historique sur la transition vers une sortie des combustibles fossiles ; et *espérons* voir la décision de la COP reflétée dans les travaux de l'OMC ;

12. *soulignons* la nécessité de relancer les discussions sur les subventions industrielles dans le cadre de l'OMC, notamment une éventuelle mise à jour de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, et *estimons* que la CM13 doit lancer un débat sur les subventions industrielles, afin de formuler des recommandations à l'intention de futures conférences ministérielles ;

13. *soulignons également* le rôle des parlementaires dans la ratification et le contrôle des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui facilitent davantage le commerce mondial dans toutes les industries, par le biais de mécanismes appropriés ;

14. *insistons* sur le rôle du contrôle parlementaire en matière de commerce dans la modernisation du secteur des soins de santé pour le XXI<sup>e</sup> siècle, tout en veillant à un accès équitable aux médicaments essentiels, aux vaccins aux technologies médicales, et en soutenant les innovations par la protection des droits de propriété intellectuelle, qui sous-tendent leur création ;

15. *reconnaissons* que les Membres de l'OMC sont convenus de discuter de la portée de la décision sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en vue de couvrir les méthodes diagnostiques et thérapeutiques relatives à la COVID-19, *appelons* les Membres de l'OMC à prendre une décision à cet égard d'ici à la CM13, tout en gardant à l'esprit les incitations à l'innovation ; et *appelons également* les Membres de

l'OMC à réexaminer leurs lois et politiques nationales afin d'intégrer pleinement tous les assouplissements pertinents en matière de propriété intellectuelle qui protègent l'accès aux produits médicaux ;

16. *soulignons* l'importance du commerce dans la régulation et la recherche d'une solution permanente en matière de réserves publiques alimentaires, en assurant la promotion d'un cadre législatif pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, en assurant la résilience et la sécurité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, en encourageant les pratiques agricoles durables et en réduisant le gaspillage alimentaire ;

17. *soulignons* la nécessité de résultats en matière de sécurité alimentaire, notamment d'actions concrètes visant à accroître la résilience des PMA et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires dans leur réponse à l'instabilité alimentaire aiguë ;

18. *reconnaissons* les inégalités croissantes entre les pays, et *soulignons* l'importance d'accords commerciaux inclusifs qui soutiennent les pays en développement et les PMA, et les aident à atteindre les objectifs de développement durable ;

19. *invitons* les parlements et les gouvernements à veiller à la synergie des politiques commerciales et environnementales, et à leur conformité par rapport à l'OMC et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement ;

20. *appelons* les parlementaires et les gouvernements à conjuguer leurs efforts pour tirer parti de l'utilisation positive de la technologie et d'une intelligence artificielle efficace et correctement régulée dans les négociations commerciales, le renforcement des capacités et le transfert de technologies vers les pays en développement et les PMA ;

21. *appelons* les parlements et les gouvernements à promouvoir des mesures durables et d'approches inclusives en matière de commerce, à soutenir les populations vulnérables et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, et *appelons* le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à examiner régulièrement la mise en œuvre de nos engagements communs et à rendre compte des progrès accomplis ;

22. *appelons* les gouvernements à inclure plus systématiquement des législateurs, y compris des femmes et des jeunes dans leurs délégations officielles à la Conférence ministérielle afin de favoriser l'inclusion et d'encourager la contribution de toutes les composantes de la société ;

23. *exprimons* notre conviction que l'OMC a besoin d'une dimension parlementaire forte et efficace et, à ce titre, *nous engageons* à doter la Conférence parlementaire sur l'OMC des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat et pour assurer un engagement parlementaire plus solide à l'égard de l'OMC ;

24. *exprimons également* notre sincère gratitude aux Émirats arabes unis et au Conseil national de la Fédération pour leur accueil de cette réunion parlementaire, et *déclarons* notre volonté de poursuivre ce dialogue constructif afin de débattre des défis commerciaux cruciaux et de faire partie de la solution grâce à un engagement continu et à un soutien efficace.